

## CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

### RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNE DE HERES

<b>N° dossier : 7592</b> <b>Nom de l'utilisateur : BOZZI</b> <b>Prénom : Christelle</b> <b>Adresse de l'immeuble : 1 IMP CAUPENE</b> <b>Commune : HERES</b> <b>Section et n° parcelle(s) : A 0269</b> <b>Date de réalisation de l'assainissement : 1967</b>	<b>Propriétaire de l'immeuble :</b> <b>Nom du propriétaire : BOZZI</b> <b>Prénom : Christelle</b> <b>Adresse : AU TUCOT</b> <b>32290 POUYDRAGUIN</b>
---	--

Visite le : 15/06/2020 à 16:00

Présent : GOZZI CHRISTELLE

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :			
Superficie de la parcelle :	50 000 m <sup>2</sup>	Pente du terrain :	Faible <5%
Alimentation en eau potable :	Puits	Nature du sol :	Terre végétale
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Oui Pour conso. humaine ? : Oui	Sur terrain voisin :	Non identifié

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :				
Type	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations
En vente			3	Nb wc : 2 / Nb SdB : 2 / Nb cuisine : 1

COLLECTE DES EAUX USEES :
Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : OUI
Destination des eaux pluviales : Mélangées aux eaux usées

PRETRAITEMENT :							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m <sup>3</sup> )	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Septique:	Oui	Non précisé	Eaux vannes	Primaire : Oui Secondaire : Non	Non	Non précisé	Non précisé

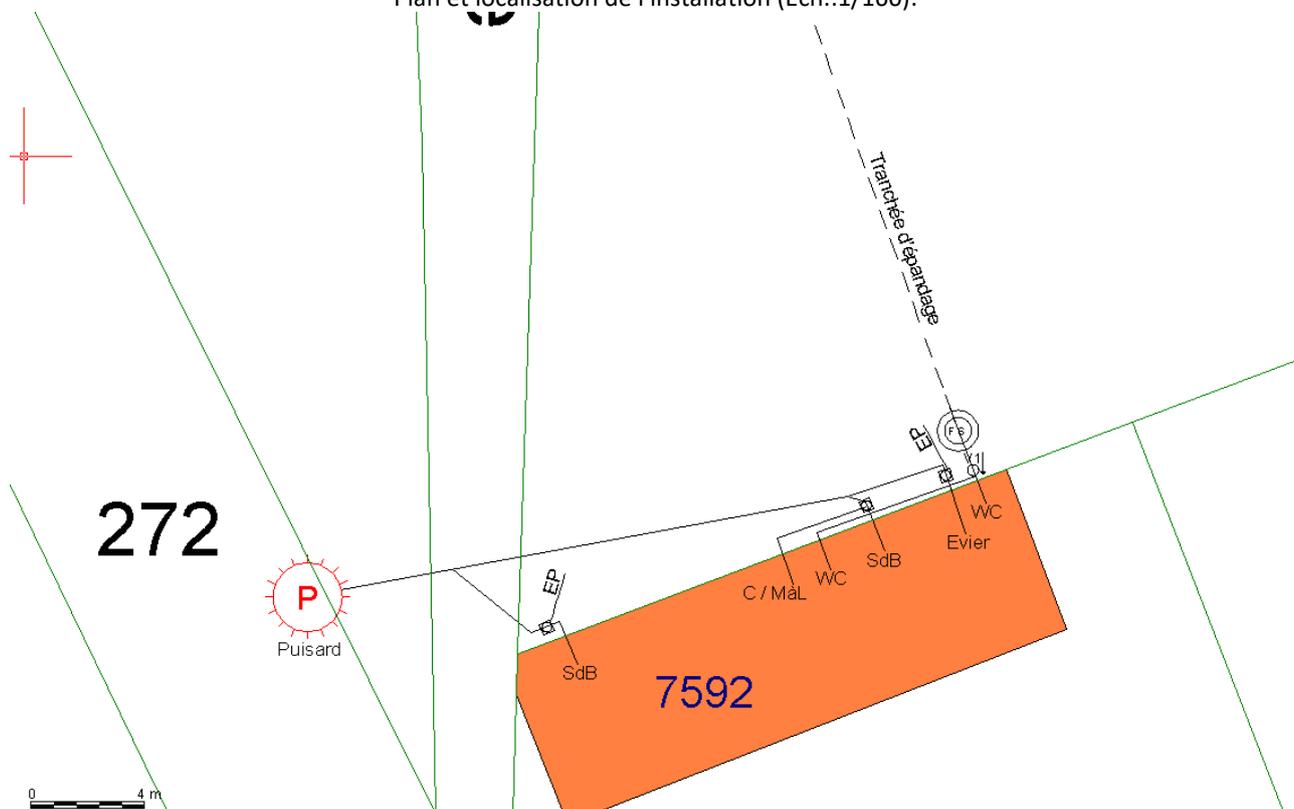
FILIERE DE TRAITEMENT :							EH : EQUIVALENT HABITANT R. : REGARD	
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation	Regard de répartition	Regard de bouclage		
Tranchée d'épandage	Non	Non précisé	Eaux vannes	<ul style="list-style-type: none"> <li>•À 5 m de l'habitation : Non</li> <li>•À 3 m de la limite de parcelle : Oui</li> <li>•À 3 m des arbres : Oui</li> <li>•À 35 m d'un captage d'eau potable : Non</li> <li>•Recouvrement étanche : Non</li> <li>•Circulation / stationnement de véhicule : Non</li> </ul>	Non	Non		

REJET DES EFFLUENTS :			
Vers le milieu superficiel :	Non	Nature du rejet traité	Pas de rejet
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Pas de rejet
Dans le sous-sol :	Oui	Nature du rejet traité	Eaux vannes
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet
		Nature du rejet brut	Eaux ménagères
Exutoire :	Puisard		

EVALUATION DU DISPOSITIF :		Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012	
INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a)  ↳ Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C)  ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a)  ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un <b>risque environnemental avéré</b> Installation non-conforme (cas b) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ <b>si vente</b> travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée			
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre accessible la filière de traitement</li> <li>- Séparation de la collecte des eaux pluviales avec celle des eaux usées</li> <li>- Mise en place d'un bac à graisses de 500 litres</li> <li>- Nettoyer les dépôts dans les regards collecteurs</li> <li>- Proximité d'un captage d'eau destiné à la consommation (&lt;35m)</li> </ul>		
<i>Avis de conformité réalisé sur constat du technicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés</i>			

### SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/160):



SPANC du Val d'Adour

80 bis avenue Claude Chalin 65 500 VIC EN BIGORRE

Tel : 05 62 96 72 80 Mail : spanc@va-environnement.fr

### Légende :



Fosse Toutes Eaux



Fosse septique



Préfiltre



Bac à Graisses



Regard de visite/contrôle



Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain

C = Cuisine

MàL = Machine à Laver

EM = Eaux Ménagères

EV = Eaux Vannes

CEP = Captage Eau Potable

PR = Pompe de relevage

EP = Eaux pluviales

### COMMENTAIRES :

L'installation d'assainissement non collectif ne possède pas de bac à graisses afin de prétraiter l'ensemble des eaux ménagères (les eaux usées doivent être prétraitées pour permettre leur décantation et leur liquéfaction), et ne possède pas non plus de filière de traitement afin de traiter l'ensemble de ces eaux. L'installation d'assainissement est donc dépourvue d'un prétraitement et d'un traitement réglementaire pour les eaux ménagères. A la sortie d'un dispositif de prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux ou bac à graisse), l'effluent n'est pas épuré. Il est encore chargé en polluants organiques et en germes pathogènes. Le rejet est donc source de pollution et peut présenter des risques de salubrité publique.

Les eaux ménagères (cuisine et salle de bains) de l'habitation se déversent sans prétraitement et traitement dans un puisard n'occasionnant aucune gêne pour le voisinage.

Il a été constaté à proximité la présence d'un puits qui assure l'alimentation en eau potable. Ce dernier doit se situer à plus de 35 m de tout rejet d'eaux usées et/ou traitées afin de ne pas altérer la qualité de l'eau utilisée pour la consommation humaine. Il est vivement conseillé de réaliser des analyses afin de connaître la qualité de l'eau.

La filière de traitement est inaccessible, sa nature, son fonctionnement, son dimensionnement, et son état n'ont par conséquent pas pu être apprécié. Il semble nécessaire d'y remédier pour faciliter l'entretien et vérifier le bon fonctionnement. Par conséquent, nous émettons des réserves sur l'efficacité épuratoire de cet aménagement surtout s'il y'a une augmentation du nombre d'occupant dans l'habitation.

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

*Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation,  
est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans*

Fait à Vic-Bigorre, le 22/06/2020

Le technicien, Yann BERTRAND

Le Président, Frédéric RE

